

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1921**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Aménagement de la ZAC de l'Hôtel de Ville - Acquisition des parcelles cadastrées BD 148 et BD 150 situées rue Hô Chi Minh et appartenant à la SCI Activités courrier de proximité

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010

Décision n° B-2010-1921

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Aménagement de la ZAC de l'Hôtel de Ville - Acquisition des parcelles cadastrées BD 148 et BD 150 situées rue Hô Chi Minh et appartenant à la SCI Activités courrier de proximité**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du grand projet de ville (GPV) sur la commune de Vaulx en Velin, il a été créée la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre. Dans la poursuite de cette action, la Communauté urbaine de Lyon a décidé, par délibération n° 2009-0640 du 9 mars 2009, la création de la ZAC de l'Hôtel de Ville. Elle s'est constituée à partir des espaces non aménagés situés autour de l'Hôtel de Ville, au nord des réalisations de la ZAC du Centre.

Dans le cadre de cette ZAC, il est nécessaire d'acquérir les parcelles BD 148 et BD 150, représentant une superficie de 3 506 mètres carrés, sur lesquelles est édifié l'ancien centre de répartition du courrier de la Poste, aujourd'hui relocalisé rue Louis Saillant.

Ce bâtiment est composé d'une surface utile de 1 455 mètres carrés, répartie comme suit :

- au rez-de-chaussée : une salle de tri du courrier de 566 mètres carrés et divers locaux (bureaux, local vélos, vestiaires, local de stockage, réception des usagers et réfectoire) représentant 423 mètres carrés,
- à l'étage : des bureaux représentant 466 mètres carrés.

Ces locaux sont destinés à être démolis.

Aux termes du compromis, la SCI Activités courrier de proximité céderait les biens en cause à la Communauté urbaine, libres de toute location ou rénovation, au prix de 900 000 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 28 juillet 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition par la Communauté urbaine, pour un montant de 900 000 €, des parcelles cadastrées BD 148 et BD 150, situées rue Hô Chih Minh à Vaulx en Velin et appartenant à la SCI Activités courrier de proximité, dans le cadre de la ZAC de l'Hôtel de Ville.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B 1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 1540, le 11 février 2008, pour la somme de 1 650 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) - exercice 2011 - compte 601 500 - fonction 824, pour un montant de 900 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 11 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.